



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 080	PLAN BLEU MODALITÉS DE LA REPRISE DES VISITES DES FAMILLES AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU	30.10.2020

À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,

À l'attention de l'ensemble des résidents,

À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Faisant suite aux dernières notes d'information n°2020-068, n°2020-069, n°2020-074, n°2020-075, n°2020-076, n° 2020-077 et n° 2020-079 qui vous ont déjà été adressées, vous trouverez ci-dessous la description des modalités de reprise des visites des familles et proches au sein de la Résidence DEBROU, dans le contexte de confinement national.

Dans le contexte sanitaire éprouvant que nous venons tous de traverser au sein de la Résidence DEBROU, après une campagne de dépistage généralisé à la COVID-19 organisée auprès de l'ensemble des résidents et personnels, j'ai revu les modalités des visites des familles et proches aux résidents.

En effet, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, il est de ma responsabilité d'assurer à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due.

Suite à la mise en œuvre du confinement à compter du 30 octobre 2020, par décision de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, je vous informe que dans le cadre du maintien des liens familiaux et sociaux que je souhaite favoriser au sein de la Résidence DEBROU afin de permettre aux familles et proches de visiter leurs parents et afin de garantir une sécurité optimale à l'attention des résidents et des personnels, j'ai organisé le dispositif des visites de la façon suivante :

Pour rendre visite à votre parent ou proche, vous devez IMPÉRATIVEMENT au préalable prendre rendez-vous par courriel à l'adresse e-mail : rdv@mrdebrou.com ou par courrier simple adressé à Monsieur le Directeur 12 rue Debrou 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS. Votre demande sera examinée et un mail en retour vous sera envoyé pour validation ou changement de modalités d'horaires. Sans demande de rendez-vous préalable, votre visite ne sera pas autorisée.

1) Les visites, selon ces modalités, seront à nouveau autorisées :

- **dès le lundi 2 novembre 2020 à partir de 15h00 dans toutes les unités de vie « les Lys » Bâtiment A - 1^{er} étage A1, « les Œillets » Bâtiment A - 2^{ème} étage A2, « les Amaryllis » Bâtiment B – RDC B0, « les Iris » Bâtiment B – 1^{er} étage B1 et « les Dahlias » Bâtiment B - 2^{ème} étage B2, sous réserve des décisions que je pourrais être amené à prendre à l'issue de réunion de la cellule de crise du lundi matin.**
- **Pour l'unité de vie « les Bleuets » Bâtiment A – RDC A0, les visites ne seront toujours pas autorisées à compter de cette échéance ; toutefois, les familles des résidents de cette unité ont été avertis individuellement et dès qu'une levée de cette restriction pourra être proposée, ces familles en seront immédiatement avisées.**

- 2) **Les visites se dérouleront du lundi au vendredi (pas les week-ends ou jours fériés) de 15h00 à 17h00. D'une durée de 20 minutes**, elles seront organisées sur 4 plages horaires :
- De 15H à 15H20;
 - De 15H30 à 15H50;
 - De 16H00 à 16H20 ;
 - De 16H30 à 16H50 ;
- 3) Les visites à un résident sont limitées à deux personnes maximum ;
- 4) Avant votre visite, et dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, **vous êtes tenu de vous équiper personnellement d'un masque FFP1 (dit chirurgical) couvrant le nez et la bouche**. Sans masque FFP1, l'accès à la Résidence DEBROU vous est strictement interdit. **Les masques en tissu ne seront plus tolérés**.
- Vous devrez porter votre masque durant TOUT LE TEMPS de votre présence au sein de la Résidence DEBROU.
- 5) Les denrées non périssables, colis ou objets devront être déposés dans le sas d'entrée de la Résidence aux nom et prénom du résident concerné ;
- 6) Dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de présenter à l'Agent dédié à votre Accueil, l'annexe 2020-080 à la note d'information 2020-080 et à la Charte des familles (que vous trouverez en pièce jointe à la présente) **qui devra être signée, de prendre votre température** (étant entendu qu'une température supérieure ou égale à 38 ° constatée, imposera votre sortie immédiate de l'établissement), **de vous laver les mains au moyen de la solution hydro-alcoolique mise à votre disposition, de renseigner et de signer le registre des entrées de la Résidence DEBROU au moyen de votre propre stylo ;**
- 7) Vous veillerez à respecter les distances physiques de sécurité d'au moins 1,50m avec d'autres visiteurs.
- 8) **Les visites se dérouleront de la façon suivante étant entendu qu'il vous est strictement interdit de pénétrer dans le logement de votre proche :**

→ **Pour les unités « toutes dépendances » Les Lys - Bâtiment A - 1^{er} étage A1, Les Œillets Bâtiment A - 2^{ème} étage A2, Les Iris Bâtiment B - 1^{er} étage B1 et les Dahlias Bâtiment B - 2^{ème} étage B2**

- Avant votre arrivée sur le créneau horaire choisi, le résident sera installé dans son logement et en atteignant le seuil de ce logement qui restera ouvert, vous devrez demeurer à l'entrée, sans pénétrer dans le logement le temps de votre visite ; vous devrez garder une distance physique de sécurité d'au moins 1,50 m et vous ne pourrez pas bénéficier de chaise pour vous asseoir.

- Si le résident est alité, vous serez alors exceptionnellement autorisé à pénétrer dans le logement de votre proche (qui restera ouvert) à la limite maximale du seuil représenté par la cloison de la salle de bain ; vous devrez garder une distance physique de sécurité d'au moins 1,50 m et vous ne pourrez pas non plus bénéficier de chaise pour vous asseoir.

→ **Pour les unités protégées Les Bleuets Bâtiment A – RDC A0 et Les Amaryllis Bâtiment B – RDC B0**

- vous entrerez dans le sas de l'unité où réside votre proche et vous rendrez dans la salle de restauration où un espace dédié aux visiteurs vous sera réservé afin de voir votre parent à distance de sécurité.

9) En cas de non-respect de ces mesures barrières (mauvais positionnement ou retrait du masque, un rapprochement inadapté de votre parent par le dépassement des seuils de distance...), qui me serait signalé par un personnel soignant présent, vous vous exposez à vous voir interdire immédiatement l'accès à la Résidence DEBROU.

Dans ce cas, pour assurer la sécurité de votre parent, celle des autres résidents et des personnels, je serai dans l'obligation d'imposer un isolement strict de 7 jours du résident au sein de son logement et toutes les visites à votre proche seraient alors suspendues sur cette même période.

10) Je rappelle que les visites à un résident restent suspendues en cas d'isolement individuel dû à des circonstances particulières et lié aux modes opératoires internes habituels ; votre demande de rendez-vous sera alors reportée ou annulée en tant que de besoin.

Je demande aux personnels des unités de vie une extrême vigilance et de me signaler tout comportement ou attitude qui serait contraire aux règles de sécurité précitées.

Maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social essentiel et vital pour nos aînés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



